

9 septembre 1962, Montréal

Convention de la Société des artisans de Montréal

Quand j'ai reçu votre aimable invitation à assister à cette manifestation et à y adresser la parole, j'avais deux raisons principales de l'accepter. La première est votre président général, Me René Paré. La seconde est le caractère même de la Société des Artisans. Je m'explique.

En ce qui concerne votre président, je vais faire vite car je ne veux pas trop heurter sa modestie. Je connais Me Paré depuis longtemps et j'envie la Société des Artisans d'avoir un tel président. S'il a fait autant pour aider votre Société que pour rendre service à la cause de notre peuple, vous lui devez certainement beaucoup. Car Monsieur Paré est un des artisans – c'est le cas de le dire – de certaines des initiatives les plus louables qui ont récemment vu le jour chez nous. Je pense, par exemple, au Conseil d'Orientation économique du Québec qui, sans son apport, n'aurait pas pu être aussi utile qu'il l'a été et surtout qu'il le sera au gouvernement de la province. Je pense aussi à la Société Générale de Financement, née du Conseil d'Orientation et dont la conception doit beaucoup à votre président général. Et il y a, en plus de cela, quantités d'autres recommandations du Conseil auxquelles Monsieur Paré a participé. Toutes n'ont pas encore pu être appliquées, mais le gouvernement, n'en doutez pas, saura en tenir compte au cours des mois qui viennent.

Votre président fait ainsi partie du groupe de ces Québécois qui ont suscité le renouveau actuel et sa prise de conscience. Il fait aussi partie de ceux, toujours plus nombreux, sur qui s'appuie notre peuple et en qui il espère. Je remercie Monsieur Paré de son esprit de collaboration et de dévouement, et je veux publiquement lui exprimer ma reconnaissance.

Je passe immédiatement à ma deuxième raison d'être avec vous aujourd'hui.

Votre Société des Artisans est une entreprise coopérative et ce caractère, je crois, mérite d'être souligné d'autant plus que votre institution s'est engagée à fond dans le mouvement coopératif de la province de Québec et lui a, de ce fait, apporté une assistance considérable. Votre Société a aussi, comme toute autre entreprise d'assurances, consenti des prêts hypothécaires, mais ces prêts ont une valeur sociale particulière. En effet, ils ont, entre autres, permis le développement de la Coopérative d'habitation de Montréal, une des plus grandes sociétés de construction domiciliaire de la Métropole. Vous avez, en quelque sorte, canalisé les capitaux des nôtres vers des fins utiles aux nôtres.

Vous ne vous êtes pas cependant limités au domaine strictement économique. Vous avez – et il me plaît de le mentionner – consenti des prêts à de nombreux étudiants, plusieurs milliers, je crois, secondant ainsi l'action gouvernementales dans sa politique d'éducation. Vous avez aussi contribué largement à la cause de la langue française en Nouvelle-Angleterre, par une initiative originale dont on a peu d'exemples.

Je vous félicite bien sincèrement de toutes ces réalisations et je vous engage à poursuivre votre œuvre. Vous avez clairement démontré par votre travail, la portée du mouvement coopératif chez nous et vous en avez exploité les possibilités. Votre succès actuel ne fait que présager, à mes yeux, d'un avenir encore plus prometteur.

L'entreprise coopérative m'a toujours paru être la traduction, dans la vie économique, de l'idéal démocratique que, depuis des générations, l'humanité s'efforce d'instaurer dans la vie politique. C'est cela qui fait que, paradoxalement, les uns doutent de l'efficacité de la coopération en matière économique, alors que d'autres y voient au contraire l'occasion d'allier la participation consciente du citoyen à la recherche d'une vie meilleure. Pourquoi certains doutent-ils de l'efficacité du régime coopératif? Il y a, je pense, plusieurs explications à cette attitude. Celle-ci peut provenir, d'abord, d'une observation superficielle de la réalité. On s'est étonné, en effet, de ce que des entreprises de type coopératif n'aient pas toujours été couronnées de succès. On a remarqué qu'à l'enthousiasme du départ ont succédé les écueils suscités par les divergences d'opinion ou encore par la complexité du marché. Et souvent ces difficultés ont malheureusement raison d'une bonne volonté qui apparaissait indéfectible. Cependant, même en jugeant l'entreprise coopérative d'après son degré de succès disons commercial, la comparaison n'est pas nécessairement à son désavantage. En effet, toutes proportions gardées, les entreprises de type capitaliste ordinaire subissent elles aussi des échecs, et même des échecs fréquents si l'on en croit le nombre de faillites qui se produisent chaque année.

En réalité, dans tout cela – tant pour le secteur coopératif que pour le secteur capitaliste traditionnel – les insuccès proviennent beaucoup plus du manque de préparation des responsables de l'entreprise ou d'une mauvaise connaissance du marché, que de la non-rentabilité de l'entreprise en elle-même. Si l'on ajoute que, dans le secteur coopératif, il y a en plus le caractère démocratique, avec tout ce que cela implique de compréhension humaine, on peut conclure qu'une coopérative qui réussit a plus, pour ainsi dire, de mérite qu'une entreprise ordinaire. Une coopérative ne peut passer outre à l'opinion de ses membres. La valeur sociale de la démocratie, économique ou politique, est incomparablement plus grande que celle de l'autocratie. Ceux qui la pratiquent et y réussissent en sortent grandis; ils ont réalisé des buts immédiats et ont, en plus, joué pleinement leur rôle de citoyens responsables. Ils y sont devenus des hommes plus complets, plus dignes.

Dans une démocratie économique comme dans une démocratie politique, le départ est souvent difficile, la poursuite de l'action représente un défi constant à des défauts bien humains, mais lorsque le terme est atteint, lorsque le succès s'affirme – l'homme a franchi un pas de plus dans la voie vers une société meilleure. Avec la coopération, le pivot de l'activité économique se déplace. On ne cherche plus, comme dans l'entreprise capitaliste ordinaire, le profit en tant que tel. Sans négliger ce profit, on tend aussi à des fins supérieures. La coopération donne ainsi une dimension sociale à des actions qui ne pourraient être que commerciales. La combinaison de ces deux préoccupations suscite évidemment des difficultés dans un monde où la recherche du profit demeure la raison d'être de la presque totalité de l'activité économique.

Pour ce second motif, un certain nombre de personnes n'ont pas confiance au régime coopératif. Ils y voient des éléments étrangers à ce qu'ils croient être la conception normale et obligatoire des affaires. Pour eux, la coopération est une excroissance temporaire sur un système foncièrement individualiste et devant se perpétuer comme tel.

Pourtant ils ont tort. L'évolution récente de la société démontre que la recherche du seul profit laisse graduellement sa place, comme motivation à des objectifs que j'appellerais sociaux. Ainsi, l'émergence du secteur public de l'économie – c'est-à-dire ce secteur contrôlé directement ou indirectement par le gouvernement – s'est produite, entre autres à cause des déficiences du secteur privé. Et chaque jour le secteur public s'accroît davantage parce que, de plus en plus, les citoyens ont besoin de services que ne peut leur procurer l'entreprise capitaliste ordinaire. Je pense ici aux écoles, aux routes, aux hôpitaux, à la sécurité sociale, à la défense nationale, à la recherche scientifique, et que sais-je encore? C'est la nature même de l'évolution des groupements humains qui force le secteur disons social de l'économie à prendre une ampleur qu'on ne soupçonnait même pas il y a une ou deux générations.

Mais il ne faut pas que cette tendance finisse par confier au gouvernement l'ensemble de l'activité économique. Autrement il en résulterait, comme cela s'est vu dans d'autres pays, un esprit de dépendance qui viendrait à l'encontre du but poursuivi par la démocratie, soit la valorisation de la personne humaine. Le citoyen intelligent se transformerait en une pièce anonyme à l'intérieur d'une vaste machine administrative.

Entre le secteur public qui comporte certains dangers comme celui que je viens de mentionner et le secteur privé de type capitaliste axé exclusivement sur la recherche du profit et, de ce fait, déficient quant à la recherche d'objectifs sociaux, il y a l'entreprise coopérative. Celle-ci allie des avantages propres à chacun des deux autres régimes et peut s'exercer dans à peu près tous les domaines. L'expérience des pays scandinaves le prouve d'ailleurs fort bien.

Est-ce à dire qu'il suffit de formuler le souhait que la coopération prenne davantage d'ampleur, pour qu'il en soit immédiatement ainsi? Ou encore, suffit-il que le gouvernement facilite ce type d'entreprise pour qu'automatiquement celle-ci multiplie ses activités? Vous connaissez vous mêmes la réponse à ces questions. En effet, la coopération ne s'ordonne pas; elle se comprend et ensuite elle s'applique. Et la meilleure façon pour elle de s'étendre est de démontrer les services nombreux qu'elle peut rendre. C'est ce que votre Société a fait, c'est ce qu'ont fait quantité de coopératives agricoles, de coopératives d'habitation, etc. Dès la reprise de la session, le gouvernement que j'ai l'honneur de diriger présentera une refonte des lois coopératives. Nous sommes convaincus qu'elles faciliteront le progrès de la coopération au Québec, mais nous savons aussi que c'est la population elle-même qui rendra ces lois utiles en s'en servant et en étendant leur champ d'application dans toutes les directions possibles.

On parle de plus en plus chez nous de libération économique et c'est avec plaisir et fierté que, personnellement, j'assiste à la prise de conscience de notre population à ce sujet. Mais cette libération, cette émancipation économique – comme on dit aussi – il n'appartient pas seulement au gouvernement de la réaliser. Il y apportera évidemment son concours – la Société Générale de Financement en est la preuve, la politique de planification économique que nous appliquerons bientôt en sera aussi un autre exemple – mais dans ce domaine l'action ne peut être unilatérale. Il faut en quelque sorte une réponse de la part de la

population. Il faut que, parallèlement à l'action du secteur public, le secteur privé prenne lui aussi des initiatives dans la même direction.

Or, dans le secteur privé, entendu dans son sens le plus général, les entreprises de type coopératif sont peut-être les mieux orientées vers cette action émancipatrice. D'abord ce sont des entreprises québécoises, fondées par les nôtres pour se rendre service à eux-mêmes. De plus, leurs membres sont déjà alertés à la nécessité d'un effort commun; en d'autres termes, leur éducation, pour ainsi dire, est faite. Enfin c'est notamment le cas des sociétés coopératives d'assurance – elles détiennent des capitaux abondants qui peuvent être canalisés vers des fins utiles à la population québécoise.

Nous avons prévu l'apport de ces capitaux coopératifs dans la Société Générale de Financement. Par la refonte des lois coopératives que nous présenterons à la session d'automne, nous leur ouvrirons aussi d'autres possibilités. En outre, au moment où nous commencerons à appliquer une véritable politique de planification économique, il est certain que cette politique, qui aura été pensée en collaboration avec les éléments intéressés de notre population (industriels, hommes d'affaires et, également, coopératives), fera appel au concours de l'énergie et des capitaux coopératifs.

En somme, la libération économique de notre peuple se fera avec lui et par lui. Autrement, il est inutile d'y penser. Nous aurons fait un beau rêve mais il n'aura pas de lendemain. Pourquoi, vous demandez-vous peut-être, insister tellement sur la participation de notre peuple à son émancipation économique? Est-ce qu'il ne conviendrait pas plutôt, comme c'était la coutume jusqu'à maintenant, de demander la collaboration des hommes d'affaires, des financiers et des industriels canadiens-français et de laisser de côté ceux qui n'ont ni entreprises, ni capital? Pourquoi, en d'autres termes, ne pas s'en remettre exclusivement à ceux qui font partie de ce que j'appellerais notre élite économique?

Je dois d'abord, pour répondre globalement à ces questions, dire que beaucoup des nôtres qui ne sont ni industriels, ni commerçants ont des épargnes qui pourraient servir à la mise en valeur de notre patrimoine commun. Il ne faut donc pas les négliger parce qu'on se priverait ainsi d'un capital éventuellement précieux.

J'ajoute aussi que, dans le passé, il y a eu, à quelques reprises, des campagnes d'opinion auprès des nôtres. On a déjà essayé de mobiliser les énergies et les capitaux; les résultats ont parfois été intéressants et encourageants, mais dans l'ensemble ils sont demeurés limités, surtout parce que la majorité de notre population était demeurée étrangère à ces efforts et parce que le gouvernement du Québec, levier potentiel de notre progrès économique, était en pratique indifférent à la situation. Il manquait à ces efforts une certaine articulation, une certaine coordination centrée sur un objectif précis. Or, ce n'est plus le cas aujourd'hui. Nous avons en mains les éléments qui nous ont toujours manqué; il ne nous reste qu'à nous en servir.

Mais la mobilisation générale de toutes nos forces économiques repose sur un motif encore plus important que les précédents. Pour que l'action à entreprendre devienne le résultat d'un effort constant, il faut que l'opinion publique soit pénétrée de son urgence et de sa nécessité, il faut que tous et chacun de nos citoyens se sente responsable de sa conduite à bonne fin.

Il n'y a pas seulement que les capitaux à mobiliser, il y a aussi les idées, sans compter qu'il faut créer chez les nôtres le sentiment d'appartenir à une communauté qui peut, si elle le veut, devenir dynamique.

Il ne saurait être question, dans l'effort à fournir, d'utiliser la contrainte, pas plus que ce n'est la coutume dans les coopératives. Il importe donc d'indiquer à notre peuple, à chacun de ses membres, comment il peut s'affirmer économiquement et d'instaurer – comme nous le ferons dans quelque temps avec la Société Générale de Financement – des moyens commodes et pratiques de participer à sa propre émancipation, et cela quel que soit le niveau de sa fortune personnelle ou de son expérience des affaires.

Je crois que c'est ainsi que nous pourrions réaliser chez nous une vraie démocratie économique. Naturellement, c'est là un objectif ultime qui ne sera pas atteint demain, mais, comme Premier ministre du Québec, j'ai une confiance absolue que notre peuple voudra enfin réussir cette nouvelle entreprise, après tant d'années d'hésitation, d'initiatives louables mais fragmentaires et même de crainte.

Votre Société des Artisans nous donne l'exemple de ce à quoi peut arriver l'effort conscient d'un groupe d'hommes résolus et animés du même idéal. D'autres entreprises coopératives nous livrent des preuves similaires.

Ainsi, je pense, il y a suffisamment d'énergie chez notre population pour que tous les espoirs nous soient permis. Ce n'est pas être sentimental que de le reconnaître; c'est simplement être réaliste.